

Droits image et video sur FaceBook, Instagramme, X, etc

Restez-vous propriétaire des droits d'auteur de votre œuvre lorsque vous la téléchargez sur une plateforme de réseaux sociaux ?

Une idée fausse très répandue voudrait qu'en téléchargeant une photo ou une vidéo sur les réseaux sociaux, celles-ci deviennent libres de droit

C'est faux !

Dans les règlements de tous les réseaux sociaux vous mettez à disposition vos images et vidéos sur le site mais uniquement sur le site. Cet accord ne prévaut jamais sur les droits d'auteur et sur votre propriété.

Lorsque vous acceptez les conditions d'utilisation du site cela s'applique uniquement à vous et au fournisseur mais à personne d'autre. Bien entendu vous confirmez intuitivement que vous possédez effectivement les droits d'auteur sur les contenus que vous publiez.

En résumé le réseau fait ce qu'il veut avec vos contenus mais aucun autre utilisateur n'est autorisé à prendre vos images et à les utiliser à quelque fin que ce soit sans votre autorisation.